



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Mulhouse  
3412-LM/DM

## ARRÊTÉ N° 28/2023

### Portant délégation de fonctions et de signature

Le Président de la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

Vu l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération du 11 juillet 2020 portant élection du président et des membres du bureau de Mulhouse Alsace Agglomération ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération du 14 décembre 2020 portant élection du 6<sup>ème</sup> vice-président et de 13 conseillers communautaires délégués supplémentaires, membres du bureau de Mulhouse Alsace Agglomération ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération du 16 octobre 2023 portant élection du 7<sup>ème</sup> et du 15<sup>ème</sup> vice-président de Mulhouse Alsace Agglomération ;

Arrête :

#### Article 1

Mme Michèle LUTZ, 7<sup>ème</sup> vice-présidente, reçoit délégation de fonctions et de signature dans les domaines suivants :

- politique de la ville : élaboration, suivi et évaluation du contrat de ville, suivi et animation des actions au sein des quartiers prioritaires politique de la ville, suivi des subventions de fonctionnement aux structures associatives œuvrant dans le champ de la politique de la ville et animation de la commission des élus « politique de la ville » ;
- prévention-sécurité : suivi et animation de la stratégie territoriale sécurité et prévention de la délinquance, suivi des appels à projet prévention-sécurité, suivi des subventions de fonctionnement aux structures associatives œuvrant dans le champ de la prévention de la délinquance et de la sécurité publique.

À ce titre, elle reçoit délégation pour traiter toutes les affaires et signer tous les documents dans le cadre de ces délégations.

Elle assure par ailleurs l'interaction avec la ville-centre sur les projets structurants, en lien avec le Président de Mulhouse Alsace Agglomération.

## Article 2

Les délégations visées à l'article 1 du présent arrêté sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

## Article 3

Elles prennent effet à ce jour pour la durée du mandat du Conseil d'agglomération, sauf révocation de ma part.

## Article 4

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de m2A et dont ampliation sera notifiée :

- à Mme Michèle LUTZ,
- au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse,
- au secrétariat des assemblées pour inscription au registre des arrêtés.

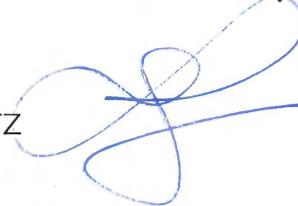
Fait à Mulhouse, le 16 octobre 2023

Le Président  
de la Communauté d'agglomération  
Mulhouse Alsace Agglomération



Fabian JORDAN

Spécimen de signature de Mme Michèle LUTZ



Spécimen de paraphe de Mme Michèle LUTZ

M.L

Copie de l'arrêté transmise par courriel :

- à la direction communication pour publication sous forme électronique sur le site internet de Mulhouse Alsace Agglomération,
- au service du Contrôle comptabilité centrale,
- au service Affaires juridiques,
- à la direction du développement intercommunal,
- à la direction Ressources humaines,
- au Président de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique,
- à M. le Trésorier Principal de Mulhouse, comptable de la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération,
- au Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Mulhouse.